

Zeitschrift: Générations plus : bien vivre son âge
Herausgeber: Générations
Band: - (2009)
Heft: 5

Rubrik: Audition

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

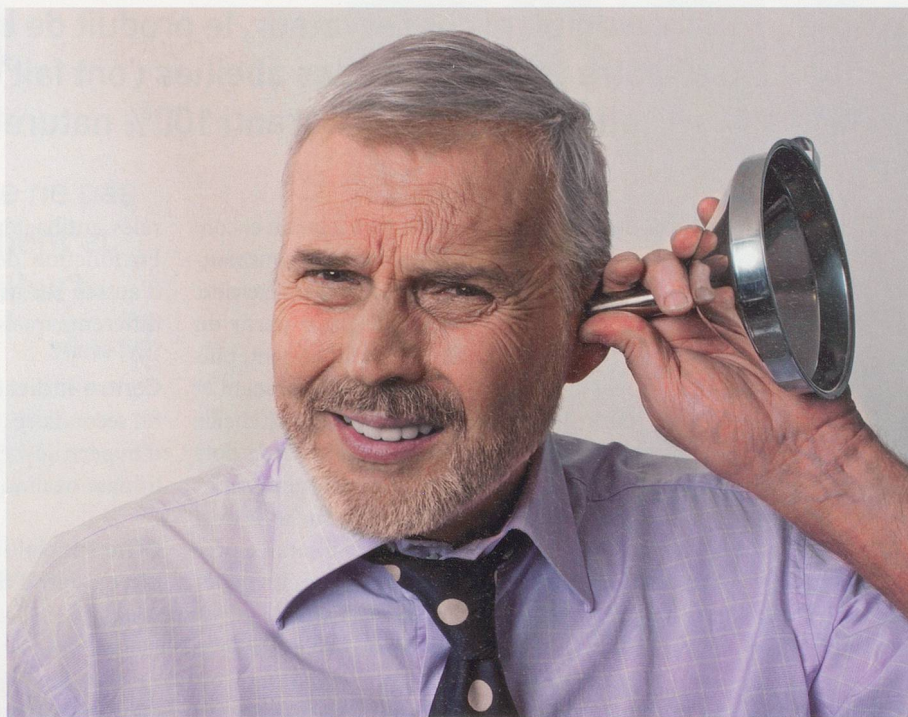
Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

VRAI? FAUX?

Halte aux idées reçues!

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur les appareillages auditifs.



laurent hamels



Jérôme Drevon, audio-prothésiste audition plus Pully

Mieux vaut attendre d'être profondément malentendant pour s'appareiller

FAUX. Plus on attend, plus on s'habitue à sa perte d'audition, ce qui entraîne une diminution de la capacité du cerveau à traiter les signaux acoustiques. Ainsi, au fil du temps, la compréhension de la parole se dégrade continuellement. Le but d'un appareillage précoce est de corriger la perte d'audition, mais aussi de réhabiliter cette fonction au niveau cérébral. Moins on attend, plus on bénéficiera des bienfaits d'une appareillage auditif. On évite notamment l'effet «éblouissement sonore»: on entend beaucoup plus fort mais on ne comprend pas mieux car le cerveau n'est plus capable d'effectuer une analyse performante.

Les aides auditives ne sont pas accessibles à toutes les bourses

FAUX. Se faire appareiller est effectivement coûteux, mais l'AI, puis l'AVS dès 65 ans, prennent en charge une partie des frais. Il est également possible de solliciter les assurances complémentaires et Pro Senectute.

L'appareillage est incompatible avec le téléphone

VRAI ET FAUX. Certains appareillages sont effectivement incompatibles. Dans ce cas, il existe

des téléphones spéciaux pour malentendants avec amplificateur de volume ou haut-parleur. Sinon, la plupart des aides auditives récentes sont aussi compatibles avec les téléphones portables.

Les appareils auditifs n'aiment pas l'eau

VRAI. L'électronique intégrée dans l'appareillage ne supporte pas l'humidité. Il est donc vivement recommandé de les enlever avant un bain, une douche ou la pratique d'un sport aquatique. Durant l'été, la transpiration peut également altérer l'électronique des appareils.

Domage qu'on ne puisse pas les essayer avant de les acheter

FAUX. Les appareils peuvent être testés pendant trois semaines environ. La plupart des tests standards sont gratuits. S'il y a nécessité de fabriquer un embout sur mesure, l'essai peut être payant.

Inutile d'en acheter un, il suffit de porter celui de l'oncle René

FAUX. En matière d'aides auditives, le prêt-à-porter n'existe pas. Tout est sur mesure, des réglages à l'embout en passant par le mode d'utilisation. Il serait par ailleurs dommage de se priver des incroyables progrès technologiques réalisés dans ce domaine.